



Humains & Engagés



PROJET ASSOCIATIF ET STRATÉGIQUE
2017-2021



3 L'édito du Président

4 Notre histoire

5 Notre démarche

6 Partager une vision commune

7 Nos partis pris méthodologiques

8 L'ASRL, une association humaniste, engagée et solidaire

9 Notre finalité

10 Nos valeurs

11 Nos principes d'action

12 Nos orientations pour 2017-2021

13 Orientation 1 : Renforcer une démarche éthique et partagée qui place la personne au centre de son parcours de vie.

14 Orientation 2 : Anticiper les besoins sociétaux et construire des réponses innovantes.

15 Orientation 3 : Adapter notre organisation, harmoniser les pratiques et outils entre nos différents établissements et services.



Smartphones, tablettes, selfies, PC, réseaux sociaux : le monde est à ma portée et il tourne autour d'un "moi" hédoniste.

Quelle est la place de l'autre dans "mon" monde ? Le phénomène associatif n'est-il pas obsolète ?

Je ne le crois pas ; il n'est qu'à voir l'implication des jeunes générations à l'international dans des mouvements humanitaires.

Ce que nous avons reçu, nous nous devons de le transmettre. Les talents dont chacun dispose sont destinés à rayonner.

C'est ce choix qui a présidé à la fondation de notre association ASRL le 3 décembre 1959 dans son domaine d'élection : la création, la gestion et l'animation d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ; il nous guide encore.

Forte de son passé et des évolutions qui l'ont conduite à accompagner aujourd'hui plus de 4 000 personnes par 1 300 professionnels dans ses 40 établissements et services, l'ASRL devait actualiser son projet associatif.

Ce nouveau projet s'inscrit tout naturellement dans la continuité des deux précédents. Le contexte dans lequel il se situe est devenu particulièrement contraignant, tant au plan réglementaire que financier. Les besoins et attentes des publics ont largement évolué. Nous devons intégrer ces paramètres et nous y adapter.

Si l'ASRL se veut actrice de son secteur, elle n'y est ni seule, ni centrée sur elle-même ; elle est destinée à rayonner.

C'est la personne accompagnée qui constitue notre raison d'être et son inclusion sociétale est au cœur de notre projet.

Pour élaborer le nouveau projet associatif et le mettre en phase avec les évolutions de demain, nous avons recouru à une démarche de co-construction.

Je tiens à remercier ici tous ceux qui y ont pris une part active : le conseil d'administration, les directeurs, les équipes des établissements, les conseils de vie sociale, le comité de pilotage, le Dispositif Local d'Accompagnement qui nous a financés, le cabinet Mouvens et tous ceux qui nous ont accompagnés.

Notre histoire



Fondée le 3 décembre 1959, l'Association d'action sociale et médico-sociale des Hauts-de-France (ASRL) est une Association régie par la loi de 1901 dont le siège social est situé à Lille. Dès sa création, l'ASRL s'est donnée pour mission de participer à la réponse aux besoins sociaux et médico-sociaux par la création ou la reprise en gestion d'Établissements Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux.

L'association a pour objet social :
(Art. 4 Statuts)

- La création, la gestion et l'animation d'Établissements et d'Organismes Sanitaires, Sociaux et Médico-Sociaux privés à but non lucratif, et notamment d'Établissements et Services concourant à l'insertion sociale et professionnelle par le moyen d'activités commerciales.
- Leur participation à l'équipement sanitaire et social de la région.

L'ASRL accompagne dans l'accès à leur pleine citoyenneté et dans le respect de leur projet personnel, plus de 4 000 enfants, adolescents et adultes :

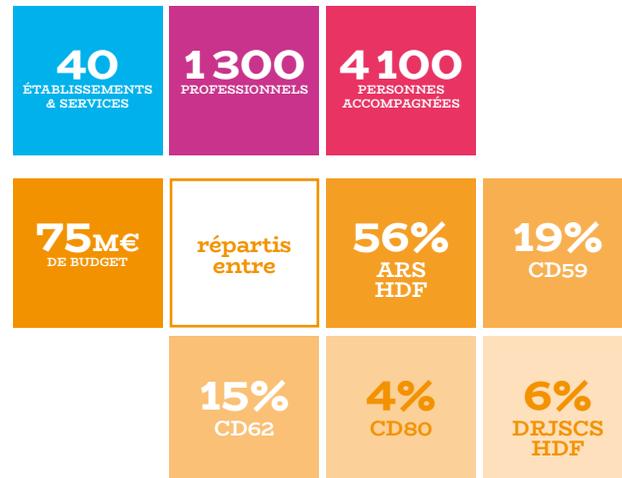
- En situation de handicap (déficience intellectuelle ou sensorielle, troubles du langage, troubles de la conduite et du comportement, troubles du spectre autistique, handicap psychique,...).
- En risque ou en situation de fragilité sociale, familiale et/ou personnelle (prévention et protection de l'enfance et de la famille, mandat judiciaire de protection des majeurs).

Face à la diversité des publics, notre Association propose une diversité d'accompagnements dans trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme.

Forte de son expérience et de son savoir-faire, l'ASRL est aujourd'hui une association reconnue par les partenaires du secteur sanitaire, social et médico-social, par les pouvoirs publics et les autorités de contrôle et de tarification.

Notre développement, qui se veut raisonné, se construit par des réponses porteuses d'innovation pour couvrir des besoins existants ou émergents (dans le cadre notamment d'appels à projets ou de fusions-absorptions avec des associations qui trouvent en l'ASRL un partenaire digne de confiance).

Les chiffres clés au 1^{er} janvier 2017



Notre démarche



Partager une vision commune



Le projet associatif, validé par l'Assemblée Générale ordinaire du 20 juin 2017, pose les finalités, les valeurs, les principes d'action et la stratégie d'intervention de l'Association.

A destination des parties prenantes (professionnels, bénévoles, partenaires, personnes accompagnées, responsables légaux,...), il fédère autour d'une vision commune et donne sens à l'intervention associative, aux initiatives et aux pratiques de nos professionnels.

Le présent projet définit l'esprit qui nous anime. Il a pour but de réaffirmer les valeurs qui motivent nos choix stratégiques et de renforcer la visibilité de notre action.

Notre projet s'inscrit dans une démarche continue d'amélioration de la qualité d'accompagnement et dans le respect des textes législatifs, réglementaires et des bonnes pratiques.

Il se décline en quatre grands volets :

- **La finalité** que poursuit notre Association.
- **Les valeurs** que nous défendons.
- **Les principes** qui guident nos actions.
- **La stratégie** qui définit nos orientations pour 2017-2021.

Le projet associatif engage tous ceux qui choisissent de s'impliquer dans l'ASRL, dans ses établissements et ses services. Il crée un esprit d'appartenance, fondé sur des valeurs partagées et des principes qui guident l'action. Le projet associatif oriente le positionnement de chaque acteur de l'organisation quel que soit son niveau d'intervention. Les projets d'établissements et les projets de services trouvent leur fondement dans le projet associatif.

La force de notre collectif

Animée par les administrateurs, professionnels salariés, et par les personnes accompagnées et leur famille, l'action de l'Association repose sur un engagement fort de son collectif au service des personnes : la pluralité des forces vives apparaît comme une plus-value au service de l'action. Tous font corps pour co-construire des parcours de soins et de vie personnalisés, qui favorisent l'épanouissement et le bien-être.

"Ensemble, nous sommes plus forts"

"Nous sommes dans une construction collective. Nous travaillons les uns avec les autres"

"Ensemble, nous faisons corps"

"Nous travaillons main dans la main"

"Ensemble, nous sommes moins seuls"

"C'est se sentir moins seul et aussi rassuré de savoir que nos enfants sont en sécurité"

"Le foyer, c'est un peu une deuxième maison"

"On s'y sent bien, on y est tranquille, on s'y fait des amis"

Nos partis pris méthodologiques



Une démarche partagée

L'ASRL a privilégié une démarche participative avec toutes les parties prenantes de l'Association afin de construire un projet associatif partagé.

L'Association a fait le choix de **partis pris méthodologiques** :

- **Constituer un Comité de pilotage**, référent de la démarche, composé du Président, de deux administrateurs, du directeur général, de la directrice des ressources humaines, de la responsable qualité et de directeurs. Cette instance interne, garante de la dynamique globale, a piloté la réflexion, partagé les données recueillies et s'est positionnée sur les propositions d'orientations pour les 5 prochaines années.
- **Engager une démarche participative** avec les différentes parties prenantes de l'Association : le projet associatif est l'affaire de tous : les administrateurs bénévoles, les professionnels salariés et les personnes accompagnées et leur famille.
- **Privilégier une approche pragmatique** en sollicitant les professionnels pour ancrer le nouveau projet dans la réalité, au plus près des problématiques et des besoins des publics.

Plusieurs étapes ont été menées sur 10 mois :

- **La diffusion d'un questionnaire d'enquête** auprès de l'ensemble des professionnels afin de recueillir leurs avis sur l'Association et sur leur vision du futur.
- **L'organisation de groupes de travail avec les professionnels, directeurs et administrateurs** afin d'échanger sur les parcours de vie des personnes dans les secteurs de la petite enfance, de l'enfance, de l'adolescence et de l'âge adulte et sur les enjeux de demain (l'innovation, la transversalité / pluridisciplinarité, la citoyenneté et l'ouverture,...) dans les projets et au sein de l'association.
- **Une réunion avec des représentants des conseils de la vie sociale**, des familles et des professionnels afin d'échanger sur la vision de l'Association, les attendus et besoins de chacun.

Au total, plus de 300 professionnels ont répondu au questionnaire et environ 40 d'entre eux ont participé aux groupes de travail, assurant la représentation des établissements et des services de l'ASRL.

La communication sur l'avancement de la démarche s'est faite via la diffusion régulière d'une lettre d'information transmise au Comité Central d'Entreprise, aux Comités d'Etablissements et aux Conseils de Vie Sociale de chacun des établissements et services.

L'ASRL, une association humaniste, engagée et solidaire



8



L'ASRL, une association humaniste,
engagée et solidaire

Notre finalité

Considérant les personnes actrices de leur propre vie,
l'ASRL les accompagne avec bienveillance
dans la construction de leur projet de vie et leur accès
à une pleine citoyenneté.

L'ASRL place la personne au cœur de sa réflexion
et de son action, tenant compte de sa globalité
et de ses singularités. Les personnes sont

accompagnées pour construire pas à pas un projet
de vie personnalisé, favorisant leur épanouissement,
leur autonomie et leur inclusion dans la société.

De
l'accompagnement
global individualisé...

Pour les personnes
concernées

"Être accompagné,
c'est être aidé dans ce que
l'on veut entreprendre,
savoir si on fait les bons
choix ou non"

...au soutien
dans un parcours
de vie fluide
et évolutif

Pour les personnes
concernées

"Le foyer, c'est déjà quitter
sa famille (...). Changer de
foyer, c'est changer de vie"
"Les ateliers, c'est la liberté.
C'est la liberté de choisir,
de faire,
de s'exprimer"

Pour la famille

"C'est pouvoir prendre appui
sur une équipe éducative pour
dénouer une problématique
familiale et/ou travailler au retour
de l'enfant à domicile"

"C'est aussi faire face à la réalité,
accepter le handicap de nos
proches et avoir conscience
de ses limites"

LA PERSONNE

Pour la famille

"Le parcours permet
de passer les périodes
de transition sans rupture...
de l'enfance à l'adolescence,
de l'adolescence à l'âge
adulte, puis au
vieillessement"

Pour
les professionnels

"Accompagner, c'est être
là pour aider la personne
à avancer, la guider pour
qu'elle accomplisse son
projet de vie"

Pour
les professionnels

"Rien n'est figé, rien n'est
impossible. Il ne faut rien
s'interdire. Parfois on est
surpris en se mettant
soi-même des limites"

9

Nos valeurs

A travers son projet associatif, l'ASRL se veut porteuse de valeurs qui posent une vision commune de l'accompagnement et de la prise en compte des besoins des personnes et de leurs spécificités.



10

L'ASRL défend et promeut trois valeurs fondamentales qu'elle incarne dans ses actions et pratiques professionnelles :

L'ASRL, une association humaniste

L'ASRL défend le respect, la dignité et l'intégrité des personnes dans le cadre législatif et réglementaire. Elle promeut la notion de parcours individuel, plaçant la personne au centre du projet en tenant compte de son environnement, ses potentialités et vulnérabilités.

Les professionnels de l'ASRL agissent avec bienveillance et bienveillance. Ils font preuve d'écoute et d'empathie afin de concourir à l'épanouissement et l'inclusion sociale des personnes accompagnées.

L'ASRL, une association engagée et agissante

L'ASRL affirme son engagement citoyen et sociétal. Association agissante, elle confirme son engagement individuel et collectif pour faire évoluer les représentations de la société sur les différences et proposer des actions multiples et adaptées aux besoins des personnes en situation de fragilité.

L'ASRL reconnaît la personne accompagnée comme un citoyen à part entière ayant le pouvoir d'agir, disposant des mêmes droits et redevable des mêmes devoirs que tout autre. Valorisée et responsabilisée, la personne est accompagnée pour affirmer ses choix, exercer sa citoyenneté et faciliter son inscription dans la vie de la cité.

Les professionnels agissent comme des citoyens responsables et engagés : vigilants à l'éthique de leurs actions, ils innovent et proposent des réponses justes et efficaces. Valorisant les qualités humaines, ils œuvrent pour l'épanouissement de la personne et son développement personnel.

L'ASRL, une association solidaire

L'ASRL promeut la solidarité et l'esprit d'entraide en direction des personnes vulnérables, de leur famille et entre tous ses acteurs. Elle inscrit son action dans le respect de l'autre et dans le vivre ensemble.

L'ASRL promeut une gestion non lucrative de qualité qui mobilise des moyens de fonctionnement intégralement mis au service des personnes et des actions, donnant ainsi aux établissements et services les conditions de fonctionnement leur permettant de continuer à soutenir les publics.

Les professionnels de l'ASRL reconnaissent les personnes accompagnées dans leur altérité et valorisent leurs capacités. Tenant compte de leurs possibles fragilités et de leur environnement, ils inscrivent leurs actions dans une démarche participative permettant d'améliorer la vie des personnes accompagnées.

Nos principes d'action

L'ASRL prône des principes qui encadrent son action. Ces principes sont au cœur de notre projet associatif.

Professionalisme

L'ASRL se veut une association faite d'engagement et de technicité au service de l'accompagnement des personnes et de la prise en compte de leurs besoins.

Reconnue par les partenaires et professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social, comme interlocutrice privilégiée, l'ASRL propose des services de qualité qui reposent sur la mobilisation, l'expertise, les compétences et les qualifications de ses équipes.

Les équipes pluridisciplinaires travaillent en transversalité (échanges de pratiques, d'outils,...). Leur expertise dans l'accompagnement des publics spécifiques (trouble du spectre autistique, handicap psychique, protection de l'enfance, majeurs protégés,...) permet une complémentarité dans les interventions.

Qualité de vie

L'ASRL développe une culture de la qualité en dédiant des moyens spécifiques à l'évaluation des projets et des actions. Elle promeut un accompagnement de qualité au service des usagers tout en recherchant le bien-être des professionnels au travail.

Proximité

Avec des professionnels au plus près des problématiques de territoire, l'ASRL a la capacité de répondre aux besoins locaux. Les implantations territoriales permettent de proposer une offre de services de proximité répondant aux besoins diversifiés.

La territorialisation des actions favorise une meilleure approche des publics et la participation des responsables légaux, facilitant leur accès à des relations sociales et familiales et leur inclusion dans la société (accès à la santé, à l'école, à la formation, à l'emploi,...).

L'ASRL s'inscrit dans les dynamiques partenariales locales et s'attache à développer des prestations en complémentarité des autres services. L'association déploie de nouveaux services ou dispositifs quand les besoins des publics l'exigent.

Ouverture

Dans le respect indéfectible de ses fondements associatifs et de sa gestion à but non lucratif, l'ASRL se positionne en faveur des coopérations dans la cohérence des valeurs qu'elle défend. Les bénévoles et les professionnels concrétisent les partenariats locaux en nouant des relations privilégiées avec les collectivités, institutions, opérateurs privés et acteurs de la société civile pour renforcer les synergies et construire des réponses multiples.

L'Association s'ouvre vers l'extérieur pour faire reconnaître les différences et créer du lien social. Les professionnels organisent des rencontres et accompagnent les personnes pour qu'elles participent à la vie de la cité en leur proposant des activités (de loisirs, éducatives, sportives, culturelles,...). L'ASRL explore pour cela de nouvelles formes de partenariats et sources de financement.



11

Nos orientations pour 2017-2021



12

Orientation 1 Renforcer une démarche éthique et partagée qui place la personne au cœur de son parcours de vie.

◆ Objectif 1.1

Mobiliser les potentialités des personnes et de leurs familles dans la construction et la mise en œuvre d'un parcours de vie personnalisé.

Informés sur la vie de l'association et des établissements, les personnes accompagnées, les familles et les représentants légaux sont associés à la conception et à la mise en œuvre des projets. Ils sont également forces de propositions pour l'évolution des parcours de vie.

L'ASRL reconnaît le rôle majeur de la famille et des représentants légaux dans le parcours des personnes en situation de vulnérabilité.

L'ASRL s'engage à conforter les modalités d'accompagnement pour y restituer les notions essentielles qu'elle défend, comme la bienveillance, le projet de vie et la notion d'accompagnement global.

Les professionnels développent des actions et des outils permettant d'informer les familles sur des domaines variés (handicap, vie associative, vie des établissements,...) et de mieux connaître leurs attentes.

◆ Objectif 1.2

Rendre les projets personnalisés plus accessibles pour les personnes accompagnées et leurs familles.

Désireuse de favoriser au maximum l'autonomie et la responsabilité de la personne, l'ASRL rappelle la nécessité de rendre les projets accessibles aux usagers.

Pour cela, les équipes mettent en place des pratiques et élaborent des supports adaptés qui permettent de mieux partager le projet individuel de la personne.

◆ Objectif 1.3

Consolider la cohérence et la cohésion entre les projets d'établissements.

Désireuse de maintenir une cohérence entre les établissements qui la composent et de renforcer l'harmonisation des pratiques professionnelles à partir des valeurs qu'elle défend, l'ASRL incite les professionnels à proposer des actions qui favorisent la cohérence et la cohésion entre les établissements et entre les projets.



13

◆ Objectif 1.4

Mettre en œuvre l'accès aux droits et promouvoir la citoyenneté.

L'ASRL soutient les personnes dans leurs accès aux droits (droits civiques, soins, vie intime et sexuelle, prévention,...) et impulse une dynamique de participation dans la vie des établissements et de la cité. Les professionnels informent les personnes sur leurs droits et les associent dans les instances internes de concertation et de décision des établissements ainsi que dans les instances de la société civile.

A ce titre, les Conseils de Vie Sociale (CVS) et/ou les autres formes de participation favorisent l'expression, la participation et l'implication des personnes et de leur famille ou de leur représentant légal. Ils permettent de les associer aux questions liées au fonctionnement, au projet et aux évolutions des établissements dans lesquels ils vivent.

Orientation 2

Anticiper les besoins sociétaux et construire des réponses innovantes.

◆ Objectif 2.1

Mettre en place une veille dans les établissements pour recenser les besoins de demain (sociaux et territoriaux) et les faire connaître.

S'appuyant sur l'expertise et l'engagement de ses professionnels, l'ASRL assure une veille permanente pour identifier les nouveaux besoins afin de proposer une offre de services toujours adaptée.

Les établissements mettent en place une veille pour recenser les besoins émergents et en informent le siège afin qu'il communique et alerte sur les besoins repérés.

◆ Objectif 2.2

Recenser les initiatives existantes et diffuser les bonnes pratiques.

L'ASRL favorise la transversalité des réflexions et des outils entre ses établissements et services et incite à un échange de bonnes pratiques.

Les professionnels font connaître à l'interne et à l'externe les démarches innovantes en matière d'accueil, d'accompagnement et de prise en charge.



◆ Objectif 2.3

Développer l'innovation dans les établissements et imaginer de nouveaux services pour répondre aux enjeux de territoire.

L'ASRL propose des réponses adaptées aux enjeux de société (évolution des besoins des publics, continuité de parcours,...) en faisant évoluer les modalités d'accompagnement de ses établissements et services, notamment en imaginant des réponses de proximité.

Les équipes expérimentent localement de nouvelles pratiques, process /outils et sont forces de propositions pour envisager de nouvelles réponses, créer de nouvelles activités ou des services innovants pour répondre aux enjeux de territoire.

Elles veillent à maintenir une cohérence avec les orientations posées par les différents schémas, le projet associatif et les projets d'établissement.

◆ Objectif 2.4

Développer les réseaux locaux (professionnels, institutionnels, société civile, partenaires privés).

L'action de l'ASRL s'inscrit dans l'esprit des textes favorisant l'inclusion des personnes en situation de fragilité ou de handicap. Cette démarche engage un partenariat fort et continu avec les professionnels, institutionnels et les acteurs de la société civile.

Conscients de cette dynamique partenariale, les bénévoles et professionnels tissent des liens avec tous les acteurs de l'environnement économique, social, culturel, scolaire et sanitaire de l'association et de ses établissements.

A l'échelle locale, les acteurs développent des relations durables et constructives avec les professionnels et les structures locales. Ils proposent une offre de services qui s'inscrit dans une dynamique territoriale, soucieuse d'apporter une réponse de proximité.

Orientation 3

Adapter notre organisation, harmoniser les pratiques et outils entre nos différents établissements et services.

◆ Objectif 3.1

Renforcer la transversalité et les compétences des professionnels.

Soucieuse du bien-être de ses équipes et exigeante quant à la qualité de ses services, l'ASRL accompagne ses professionnels dans le renforcement de leurs compétences. Elle veille à la formation continue des salariés qui répond aux évolutions et exigences des postes de travail, aux besoins croissants de soins, d'accompagnement et d'éducation.

L'ASRL favorise les échanges de pratiques inter-sectorielles et la mutualisation des compétences et moyens à l'interne comme à l'externe.



Les établissements identifient et recueillent auprès du personnel et de ses représentants les besoins, établissent des plans de formation, ciblent les compétences internes et proposent

celles susceptibles d'être mutualisées avec d'autres établissements.

◆ Objectif 3.2

Recenser les outils de suivi existants et mutualiser ceux qui participent à la qualité de vie et d'accompagnement.

L'ASRL soutient le développement des coopérations entre les établissements et services. Elle incite à la mise en place de pratiques partenariales entre les professionnels afin de favoriser la mutualisation des outils et de mieux répondre aux problématiques plus complexes (éducatives, thérapeutiques,...).

Dans un processus continu d'évolution des publics et de leurs besoins, la recherche constante d'amélioration des pratiques implique de questionner en permanence les moyens et les ressources à mobiliser pour construire des modes d'accompagnement adaptés et de qualité.

◆ Objectif 3.3

Engager un processus continu de suivi et d'évaluation de la qualité des projets.

Dans un environnement de plus en plus contraint, l'ASRL s'est dotée d'une organisation interne autour d'une direction générale chargée de concevoir et de mettre en œuvre une politique de gestion rigoureuse et structurée. Attentive à l'évolution des besoins et attentes des personnes accompagnées, l'Association travaille à la formalisation d'une politique d'amélioration continue de la qualité et développe des pratiques et process harmonisés.

Désireuse de maintenir la qualité de son intervention, l'ASRL (en son siège et ses établissements) développe des outils et procédures qui facilitent le suivi et l'évaluation puis l'amélioration des pratiques professionnelles, des projets et des activités. La démarche d'évaluation permet d'obtenir une analyse fine de l'impact de son action, d'apporter des réponses adaptées au regard des évolutions médicales, sociales, politiques et réglementaires, et de fixer les moyens nécessaires à la mise en œuvre et la finalisation des actions.

◆ Objectif 3.4

Mettre en place des commissions / comités sur des thématiques transversales.

Compte tenu des différentes problématiques liées aux modalités d'accompagnement, l'ASRL souhaite engager une réflexion sur les enjeux de demain au travers de commissions ou de comités mis en place sur des thématiques transversales aux secteurs et aux services.

Ces commissions permettront des échanges sur l'évolution des besoins des personnes accompagnées, mais aussi l'évolution des pratiques professionnelles et donc des métiers. Enfin, la mise en place de ces instances renforcera la capacité de l'Association à innover.



Humains & Engagés

SIÈGE SOCIAL

199/201 rue Colbert
Centre Vauban
Bâtiment Ypres - 4^e étage
59000 Lille

T. 03 20 14 92 30
F. 03 20 14 92 39

asrl.asso.fr